



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023

Convocation du : 24 mars 2023

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.035

PERSONNEL COMMUNAL
AGENTS CONTRACTUELS
CRÉATION D'EMPLOI
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
Autorisation – Approbation

038

L'article L332-23 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,

Conformément aux recommandations du responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les créations d'emplois (basées sur un effectif maximum) :

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extra scolaires du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023 (vacances d'été) / Temps de l'Enfant:

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 40 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 30 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 31 juillet 2023 au 25 Août 2023 (vacances d'été) / Temps de l'Enfant:

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 25 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 20 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023 (vacances d'été) / ERJ :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet ion principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires du 31 juillet 2023 au 25 Août 2023 (vacances d'été)/ ERJ :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des postes ci-dessus.

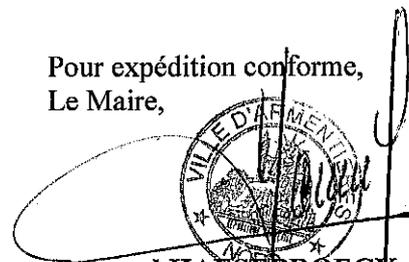
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAËSEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille